

POLITIQUE CLIMAT LYXOR

LYXOR Sustainable & Responsible Investment

Janvier 2022

LA POLITIQUE DE LYXOR EN FAVEUR DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

Face aux **bouleversements climatiques et écologiques**, la préservation des équilibres environnementaux devient un véritable enjeu. Les changements de l'économie mondiale, des sociétés et des industries deviennent nécessaires afin de respecter les engagements de l'**Accord de Paris** visant à maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 2°C.

En tant que gérant d'actifs, LYXOR est convaincu que les investissements responsables doivent être accessibles à tous, des grandes institutions aux investisseurs individuels. Nous pensons également que l'investissement peut être au service du monde qui nous entoure, en aidant à allouer les actifs là où ils seront le plus utiles.

Ainsi, conjointement à l'intégration des critères ESG dans sa stratégie d'investissement, à sa politique d'engagement actionnaire, **LYXOR prend en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de sa politique d'investissement responsable.**

Cette **politique climat** inclut nos actions et stratégies visant à lutter contre le changement climatique et permet de fournir un cadre conceptuel et opérationnel pour l'intégration de ces enjeux dans notre métier de gérant d'actifs.

LYXOR a pour objectif de faire évoluer cette politique afin de mieux répondre aux enjeux climatiques et de transition vers une économie bas-carbone.

La politique climat de LYXOR s'appuie sur **quatre piliers fondamentaux** :



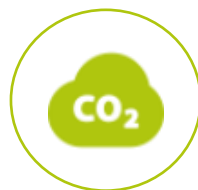
Concevoir des **solutions innovantes** en faveur de la transition climatique



Désinvestir du **charbon thermique**



Agir en tant qu'**actionnaire engagé** et responsable



Évaluer les **risques climatiques** des portefeuilles

INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE

L'intégration des risques de durabilité par la Société de Gestion dans ses processus de décision d'investissement repose notamment sur les pratiques décrites dans la présente politique.



Le terme « Risque de Durabilité » désigne un événement relatif à l'environnement, le social ou la gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif, réel ou potentiel, significatif sur la valeur des investissements réalisés par le fonds. Les risques de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à ces risques, tels que (mais sans s'y limiter) les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. L'évaluation des risques liés à la durabilité est complexe et peut être fondée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, périmées et/ou autrement sensiblement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Les risques de durabilité sont liés, mais sans s'y limiter, aux événements liés au climat résultant du changement climatique (ou risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (ou risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues qui pourraient affecter les investissements et la situation financière du fonds. Des événements sociaux (p. ex. inégalité, inclusivité, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement du comportement des clients, etc.) ou des lacunes de gouvernance (p. ex. violation importante récurrente d'accords internationaux, problèmes de corruption, qualité et sécurité des produits, pratiques de vente, etc.) peuvent également se traduire par des risques de durabilité.

En mettant en œuvre une politique d'exclusion vis-à-vis des émetteurs les plus exposés au secteur du charbon thermique sur certaines stratégies, la Société de Gestion vise à atténuer les risques climatiques. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière, par la mise en œuvre du processus d'investissement ESG (y compris, mais sans s'y limiter, la sélection, la thématique ou l'impact), ces risques tendent à être considérablement réduits ou atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'aucune assurance ne peut être donnée que les risques de durabilité seront totalement supprimés.



CONCEVOIR DES SOLUTIONS INNOVANTES EN FAVEUR DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

LYXOR place l'ISR au cœur de sa stratégie d'investissement en créant des **solutions concrètes tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance**, afin de relever les défis du futur, dont notamment la **transition climatique** et la **demande croissante vers l'investissement responsable**.

L'innovation de LYXOR au service du climat

LYXOR est convaincu de l'importance de financer des projets ayant un **impact positif sur l'environnement** (énergies renouvelables, réduction des émissions de CO₂, etc) et considère que les obligations vertes ou « green bond » sont un véritable outil à mettre au service de la transition énergétique et du développement durable.

Le marché des obligations vertes a connu une croissance importante au cours des dernières années (de 37 milliards \$ en 2014 à 168 milliards \$ en 2018), combiné à une diversification des émetteurs, des secteurs, des régions ainsi que des projets financés, en faisant donc une **opportunité inégalée en matière de financement climatique**.

La **capacité d'innovation** de LYXOR a permis de lancer en 2017 le **1^{er} ETF Green Bond**, répondant ainsi aux défis de la transition climatique.

1^{er} ETF Green Bond
lancé mondialement¹



1^{er} ETF Green Bond
labellisé²

⊕ 570 M€ d'encours
sous gestion³



LYXOR Green Bond

En 2017, LYXOR a lancé le **premier ETF Green Bond au monde**. Ce fond est représentatif de la performance des obligations vertes émises par des entités de type Investment grades.

LYXOR a mis en place un partenariat avec le **Climate Bond Initiative (CBI)**, l'un des acteurs majeurs sur le marché des obligations vertes afin de profiter de sa connaissance et de son processus robuste dans la sélection des actifs (l'univers des obligations éligibles est limité aux **obligations vertes** sélectionnées par CBI).

Cette organisation, à but non lucratif, au service de l'investisseur vise à **promouvoir les investissements verts à grande échelle destinés à développer une économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique**.

LYXOR a en outre développé des procédures en interne afin de mettre son ETF Green Bond en conformité avec le **label GreenFin**. Ce label permet d'améliorer la transparence (calcul de l'impact des projets financés) et le suivi des obligations afin d'éviter le financement de projets controversés ou non réellement durables.

En 2018, Climate Bonds Initiative et LYXOR Asset Management ont publié le premier [rapport](#) sur l'état du marché français des obligations vertes.

L'environnement au cœur de la stratégie d'investissement de LYXOR

L'impact financier lié à la transition énergétique et écologique est l'un des sujets majeurs affectant les acteurs financiers. Les évolutions du cadre réglementaire et les risques climatiques poussent les institutions financières à s'adapter et à se saisir des **nouvelles opportunités**.

LYXOR a ainsi fait de l'environnement une des clés de sa stratégie d'investissement en contribuant à la mobilisation des capitaux en faveur de la transition climatique. En développant des **véhicules d'investissement innovants**, LYXOR sélectionne des acteurs qui contribuent à mettre en œuvre de réelles solutions environnementales.

+1.3 Md€
d'encours
sous gestion¹

LYXOR New Energy

Les ressources naturelles de la planète sont limitées et se raréfient, mais le pouvoir de la nature est grand, et reste largement inexploité.

Nous sommes convaincus qu'une stratégie d'investissement ciblant les énergies alternatives, notamment les entreprises des secteurs de la production décentralisée, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, peut œuvrer en faveur d'un avenir plus propre.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé notre ETF New Energy il y a plus de 12 ans.

+1.2 Md€
d'encours
sous gestion¹

LYXOR World Water

La pénurie d'eau potable est l'un des plus grands défis de notre époque.

Nous sommes convaincus qu'une stratégie d'investissement ciblant les plus grandes sociétés internationales de distribution d'eau, d'infrastructures liées à l'eau et de traitement des eaux peut contribuer à inverser la tendance.

Cette conviction était au cœur du lancement de l'ETF World Water dès 2007, qui compte aujourd'hui parmi les leaders européens de cette catégorie.

LYXOR contribue positivement aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies

A travers ses produits Green Bond, New Energy et World Water, LYXOR contribue à trois des dix-sept objectifs de développement durables définis par les Nations Unies.



EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



ÉNERGIE PROPRE ET
D'UN COÛT ABORDABLE



CHANGEMENT
CLIMATIQUE

LYXOR finance des acteurs qui contribuent à mettre en œuvre de réelles solutions environnementales.



DÉSINVESTIR DU CHARBON THERMIQUE

S'il est nécessaire d'investir dans des énergies bas carbone afin de respecter les engagements de l'Accord de Paris, le **désinvestissement du charbon thermique** est devenu **incontournable dans la lutte contre le changement climatique**.

LYXOR a donc pris l'engagement de **désinvestir** ses OPC **du charbon thermique** tout en **renforçant son dialogue** avec les entreprises concernées afin de les inciter à davantage de transparence et de prise en considération des risques et opportunités liés au changement climatique.

Politique d'exclusion relative au charbon thermique

LYXOR s'inscrit dans la stratégie du Groupe Amundi.

LYXOR exclut ainsi :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport)* ;
- Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

*Politique exclusion effective à partir du 31 Décembre 2020.

LYXOR s'inscrit ainsi dans la stratégie du groupe Amundi.

Le Groupe cherche à aligner ses politiques sectorielles avec l'Accord de Paris en programmant **une sortie d'ici 2030 du financement du charbon thermique dans les pays européens et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.**



AGIR EN TANT QU'ACTIONNAIRE ENGAGÉ ET RESPONSABLE

Convaincu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels la société civile doit faire face, LYXOR a défini – dans le prolongement de sa démarche d'investisseur responsable et en ligne avec son adhésion aux **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** des Nations Unies – une **politique d'engagement actionnarial** qui se traduit par deux axes complémentaires : une **politique d'engagement** et une **politique d'exercice de ses droits de vote**.

Les engagements de LYXOR en faveur du climat

La politique de vote climat de LYXOR



Depuis 2014, LYXOR est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** des Nations Unies. Pour l'année 2018, LYXOR a obtenu la notation de A+ dans la catégorie Stratégie et Gouvernance.



LYXOR a rejoint le programme du **Climate Bond Initiative**, organisation à but non lucratif, au service des investisseurs et qui mobilise des capitaux en faveur d'une économie bas carbone.



LYXOR est adhérent aux **Green Bond Principles**, qui déterminent les modalités d'émission des obligations vertes contribuant ainsi à l'intégrité du marché.



LYXOR a rejoint en 2018 le **Climate Action 100+**, initiative internationale visant à mobiliser et engager des émetteurs de gaz à effet de serre afin de conduire la transition énergétique et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.



LYXOR est membre de la chaire « **Finance Durable et Investissement Responsable** » dont les recherches visent à comprendre le rôle de l'investissement responsable dans l'économie.

En accord avec sa politique d'investisseur responsable et sa volonté d'agir positivement en faveur de la transition climatique, en 2020, LYXOR pourra désormais s'opposer au quitus du conseil mais aussi au renouvellement de mandat de certains de ses membres en cas de controverses environnementales ou d'absence de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre.

Dès 2021, LYXOR pourra également s'opposer au renouvellement du mandat des présidents de conseil dont les entreprises ne soutiendraient pas les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Lyxor pourra aussi sanctionner les résolutions liées à la rémunération des dirigeants en l'absence de prise en compte de considérations extra-financières au sein des politiques de rémunération.

Le détail des votes de LYXOR en assemblées générales est disponible [ICI](#).



**1.1 Md€¹ d'encours
sous engagement
climat**



ÉVALUER LES RISQUES CLIMATIQUES DES PORTEFEUILLES

Dans le cadre de sa politique climat, LYXOR estime qu'il est essentiel d'évaluer les risques climatiques de l'ensemble de ses fonds sous gestion, au-delà des risques ESG.

En effet, tout portefeuille comporte un risque climatique. Sa contribution à la transition énergétique et écologique ainsi que l'alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, peut être mesurée.

Ainsi, LYXOR a mis en place une méthodologie propriétaire afin de reporter des indicateurs simples et facilement mesurables sur les risques associés au changement climatique.

Les indicateurs primaires relatifs aux émissions carbone



Empreinte carbone du portefeuille : La mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.



Au regard du **risque de transition** et plus particulièrement les **actifs échoués¹**, il a été choisi de présenter :

- La part des réserves fossiles détenues dans un portefeuille dont un investisseur serait responsable (par \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces réserves connues (exprimées en tCO2e par \$M investis).

Les indicateurs climatiques



Au regard de la **gestion des risques liés au carbone**, il est présenté au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts en termes d'**initiatives énergétiques** (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).



L'**exposition du portefeuille aux revenus des émetteurs consacrés aux solutions environnementales** contribuant aux **Objectifs de Développement Durable (ODD)** est également présentée.



325 fonds déjà notés par
LYXOR sur les risques
ESG et climat

Plus de 150 critères
analysés par fonds

Dans son [rapport 173 annuel lié à l'intégration des critères ESG](#), LYXOR présente la manière dont sont intégrés et mesurés les critères ESG au sein de ses portefeuilles.

Des métriques supplémentaires relatives au mix énergétique au sein des portefeuilles ainsi que l'alignement de ces derniers sur une trajectoire 2° sont à l'étude.

ANNEXE

Règles d'application relatives au pilier 'Désinvestir du charbon thermique'

Au niveau des fonds éligibles, les principales exceptions à la politique charbon thermique sont :

- Gestion indicielle :

Les règles d'exclusions sont appliquées, à l'exception des titres appartenant à l'indice répliqué. Ces titres peuvent être détenus par chaque fonds indiciel à hauteur maximale de leur proportion dans l'indice répliqué (réplication physique et réplication synthétique).

- Fonds dédiés et les mandats dédiés : les critères sont appliqués, sauf si le client émet une opposition.

- Gestion financière déléguée : l'application des critères sera abordée avec le gestionnaire financier par délégation, sur la base des meilleurs efforts.

- Fonds de fonds : les critères sont appliqués au premier niveau. Cela signifie que le filtrage n'est pas opéré au niveau de l'actif des fonds sous-jacents.

Cas des maisons mères et filiales

LYXOR suit les recommandations de l'AFG en ce qui concerne les cas maisons mères et filiales, dans la limite de la couverture proposée par notre fournisseur de données.

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité et la pertinence de ces informations ne sont pas garanties par LYXOR. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et LYXOR n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité de LYXOR ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

LYXOR Asset Management (LAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

LYXOR International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).



LYXOR

Asset Management

Lyxor Asset Management

91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris – France

www.LYXOR.com - solutions@LYXOR.com

Lyxor Asset Management – RCS Nanterre No 418 862 215
Copyright Janvier 2022 – Lyxor AM. Tous droits réservés.